

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
21-08-15

Dossier complet le
21-08-15

N° d'enregistrement
F08215 P11 60

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire d'accueil de gens du voyage - terrain de grand passage sur les
communes de Saint-Egrève et Fontanil-Cornillon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	Aire de grand passage pour les gens du voyage permettant d'accueillir jusqu'à 200 caravanes pour des séjours de courtes durées

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage (200 caravanes sur 4 ha) sur les
communes de St-Egrève et Fontainil-Cornillon.

L'aire comprendra :

- une plate-forme de type prairie rustique entourée d'une clôture pour le stationnement des caravanes,
- Des pistes de circulation et de retournement en revêtement drainant
- des points de puisage d'eau potable et de collecte des eaux vannes,
- des bornes électriques,
- une plate-forme béton pouvant recevoir des éléments sanitaires modulables et provisoires.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise à appliquer le Schéma Directeur d'Accueil des Gens du Voyage de l'Isère, validé par la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage du 10 décembre 2010.

Ce document prévoit la création d'une aire de grand passage pouvant accueillir entre 150 et 200 caravanes sur l'agglomération grenobloise.

Ce projet permettra d'accueillir des gens du voyages itinérants pour des durées de stationnement courtes.

Il permettra de répondre aux besoins de regroupement ponctuel que constituent les grands rassemblements des gens du voyage, principalement durant la période estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Voirie et terrassements : Nettoyage du site et terrassements généraux pour mise à niveau ; Création d'une voirie interne en concassé (4 m de large) ;
- Réseaux :
 - * Eau potable : création de bornes de puisage pour la distribution d'eau potable ; raccordement sur le réseau communal sur la commune de Fontanil-Cornillon
 - * Electricité : mise en place d'un transformateur et d'un local compteur/disjoncteur ; distribution par des bornes de branchement
 - * Assainissement : raccordement au réseau collectif situé sur la commune de Fontanil-Cornillon ; mise en place de cuves de récupération des eaux usées au niveau des bornes de puisage
 - * Eaux pluviales : les eaux pluviales sont infiltrées dans le sol par les revêtements drainant prévus pour l'aménagement (herbes et matériaux concassés)
- Clôture : Mise en place d'une clôture périphérique et d'un portail d'accès.
- Déchets : Mise en place d'un emplacement réservé aux conteneurs sur le site durant les périodes d'occupation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les caravanes attendues et autorisées pourront stationner sur l'aire de grand passage avec un droit d'accès aux fluides.

Des blocs sanitaires modulables seront mis en place durant les périodes d'occupation

Les ordures ménagères seront collectées sur site durant les périodes d'occupation

Les véhicules pourront stationner et circuler sur des revêtements adaptés

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Déclaration d'Utilité Publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de l'aire de grand passage	4 ha
Capacité d'accueil	200 caravanes

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin des Acacias
Saint-Egrève
Fontanil-Cornillon

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 39' 24" E Lat. 45 ° 14' 32" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelle exploitée par des carrières : zone de stockage de matériaux de construction ;
activité de stockage et recyclage des déchets de chantier

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de St-Egrève : approuvé le 29 juin 2011
- Zone Na : Zone naturelle

PLU de la commune de Fontanil-Cornillon : approuvé le 29 novembre 2005 et a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 30 mai 2011
- Zone Nb : Zone naturelle

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Plan de prévention des risques naturels - commune de Saint-Egrève (approuvé le 11.12.2007) - Plan de prévention des risques naturels - commune de Fontanil-Cornillon (approuvé le 27.06.2005) - Plan de prévention du risque inondation - Isère aval (approuvé le 07.09.2007)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation de ce projet nécessitera peu de mouvement de matériau une fois le site de la gravière remis à nu. L'essentiel du terrassement consistera en un nivellement des plateformes. Ce nivellement sera réalisé par un équilibre déblai/remblai.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'ensemble du projet s'inscrit sur une parcelle en exploitation pour l'activité des carrières ; le revêtement actuel est dans sa totalité issu de matériaux rapportés de type tout venant et compacté par le stockage des matériaux et la circulation des engins de chantier lourds toutefois une étude faune flore a été lancée en mai 2015 pour une durée de 1 an.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en zone rouge RI (risque inondation) - en zone BI3,r (risques inondation et remontée de nappe) <p>En l'absence de construction, le projet n'aura aucun impact sur le risque inondation. Le règlement du PPRI indique les dispositions techniques à prendre en compte pour la réalisation du projet, notamment concernant les armoires électriques qui doivent être mises en place en hauteur.</p> <p>en période d'occupation, le risque d'inondation fait l'objet d'un délai de prévenance permettant, si nécessaire, l'évacuation des stationnements mobiles.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les eaux usées sont collectées en plusieurs points sur l'aire d'accueil et refoulées jusqu'à un collecteur public d'eaux usées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	des sanitaires raccordés sont mis en place sur l'aménagement durant les période d'occupation
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La circulation et le stationnement jusqu'à 200 caravanes sur l'aménagement ne constituent pas une source de bruit compte tenu du contexte routier et autoroutier adjacent et du caractère non résidentiel du secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le maintien d'une activité des carrières à proximité de l'aire d'accueil pourrait créer une nuisance sonore importante L'autoroute situé à proximité de l'aménagement est une source de bruit atténuée par des talus et une barrière végétale.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'usine de traitement des eaux usées de la Métropole (Aquapole) située à 1 000 m vient d'être équipée d'un traitement des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant établi que l'activité de concassage actuellement pratiquée par les carrières ne sera pas maintenue

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme d'accueil ne sera pas imperméabilisée. Les matériaux en place (de type grave) seront conservés et nivelés. La réalisation du projet n'aura pas d'effet sur l'infiltration des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eau usée hors collecteur n'est envisagé
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement nécessite une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition du foncier et la mise en conformité des règles d'urbanisme
Il est donc préférable que le projet fasse l'objet d'une étude d'Impact pour éviter tout recours.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature


Le Président
Christophe FERRARI


GRENOBLE-ALPES
Métropole

3, rue Malakoff
 CS 50053
 38031 Grenoble Cedex 01
 Tél. 04 76 59 59 59
 Fax 04 76 42 33 43

Création d'une aire de grand passage des gens du voyage

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

DOSSIER

ANNEXE 2

Plan de situation



Création d'une aire de grand passage des gens du voyage

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

DOSSIER

ANNEXE 3

Photographies du site



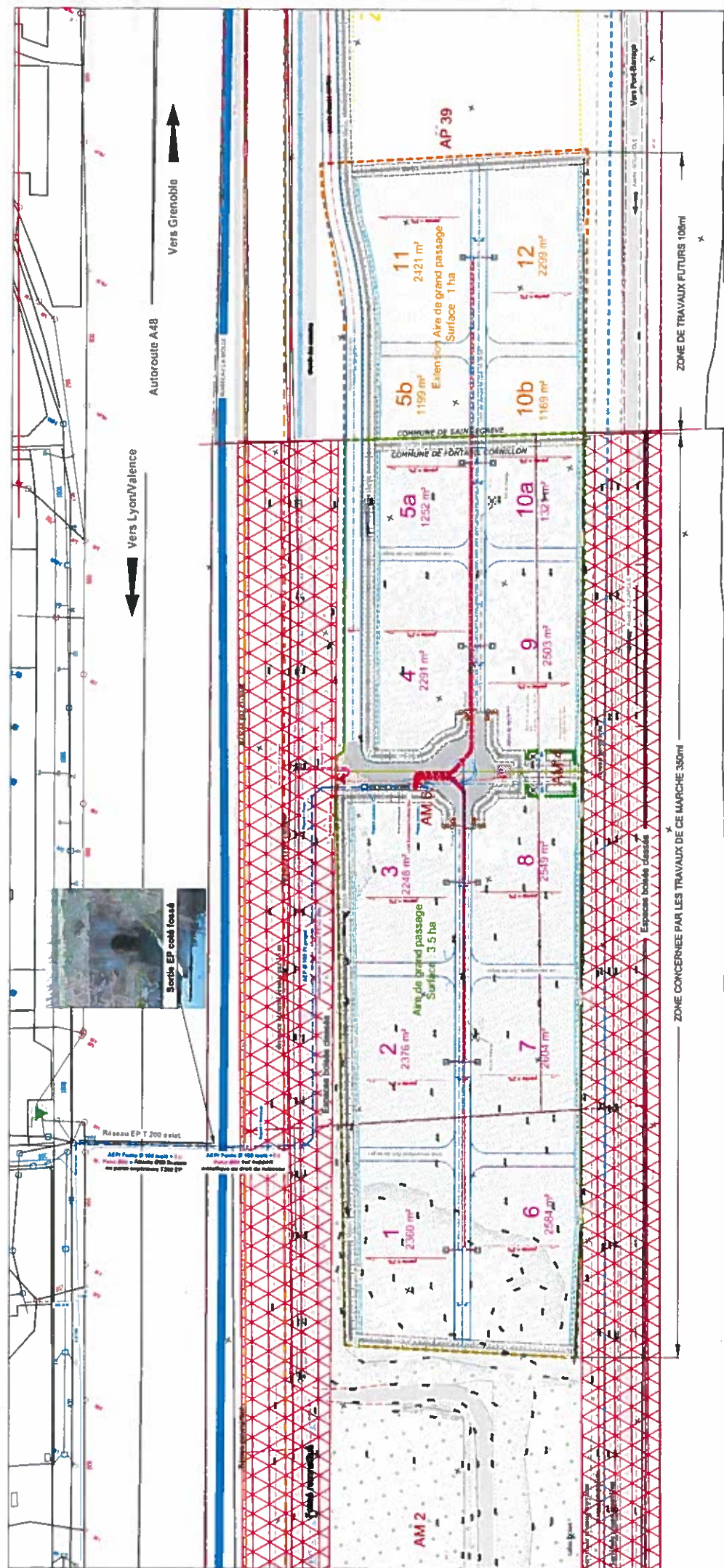
Création d'une aire de grand passage des gens du voyage

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

DOSSIER

ANNEXE 4

Plan du projet



AMÉNAGEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Terrain de Grand Passage de Fontenil-Cornillon

Plan de synthèse des aménagements

Mission : 412/1564 Echelle : 1/500 Format : A0

LEGENDE

SURFACE	RESEAUX PROJETES
Voisie principale largeur 6m	Réseau AEP Projet : Foras 0100
Voisie secondaire largeur 5m	Réseau EUE Projet : PVC 0200
Quais renforcés sur zone de carpières (largueur renforcées Ap : 70cm)	Réseau EP Projet : PEHD 0300
Aire de stockage des containers	Réseau Eau pluviale : PVC Perforé 032
Blocs rectoaux et ronds	Bar de séchage EU
Mauve : largeur 2m, pont 0,80m	Régard ajourés EU
Portail d'entrée	Régard EU Projet : PVC 0200
Entrée	Régard EU préfabriqué 01000
	Réseau EP Projet : béton 0300
	Régard EP préfabriqué 01000
	Régardement EU projet : PVC 0300
	Réseau électrique HTA et transformateur (sans respect)
	Réseau haute tension électrique HT
	Soies avec : 1 poteau linéaire HTA
	Cable électrique
	Réseau éclairage public
	Condition double hauteur 6m

L'isère

- Aire de grand passage : 31 000 m²
- Zone 1 : 20 000 m²
- Zone 2 : 11 500 m²
- L'ensemble : 10 000 m²

Phase : PRO

N°	Libellé	Date	Etat
1	Plan de synthèse des aménagements	12/12/2013	Final
2			
3			
4			